

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n° 2020/01/28-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 28 janvier 2020, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DECIDE :

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du
19 décembre 2019**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 28 janvier 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**



**Jeudi 19 décembre 2019
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

Etaient présents :

Collège A

LEGRAND-CAUVET Corine

ENOCH Stéphane

GAITAN Patricia

LUCIANI Sabine

Collège B

MOLINA Guylaine

VANDAMME Didier

Collège « BIATSS »

DE SAINTE MARIE Isabelle

GAUDY Fabrice

GUITTET-DURAND Chantal

Collège Usagers

Anthony MEZOUAR

Personnalités Extérieures

Etaient représentés :

AGRESTI Jean-Philippe	A LUCIANI Sabine
GIMENEZ Guy	A ENOCH Stefan
LATIFI Amel	A ENOCH Stefan
DAUMAS Aurélie	A CAUVET LEGRAND Corine
MERCIER Virginie	A VANDAMME Didier
TEISSIER Nathalie	A VANDAMME Didier
ROPARS Sabine	A MOLINA Guylaine
REJLIC Georges	A GUITTET-DURAND Chantal
NADJI Yannis	A MEZOUAR Anthony
JOISSAIN-MASINI Maryse	A GAITAN Patricia
ROCCA-SERRA Marie	A GAITAN Patricia
DELETTRE florence	A LUCIANI Sabine
PORTIGLIATI Elisabeth	A CAUVET LEGRAND Corine

Etait absent sans représentation :

BATHES Angela
FOA Jérémie
GARCENNOT Yann
TIR Fathia
RAVEU Margaux
GUILLEMAIN Alice
PIERSON Hugo
PERRAD Rémy
CACHARD Xavier
BENCIVENGA Johan
MAZRIN Jean-Yves
RIZZO Hubert
Monsieur le représentant de la Région
BENCIVENGA Johan

Etaient présents :***Membres de droit***

Directeur Général des Services	BARBIERI Laurent
Agent comptable	LECLERQ Isabelle

Membres invités

Madame GALAND
Madame MAILLE
Monsieur PAUL
Monsieur BONY

Madame l'administratrice provisoire ouvre la séance à 14h15.

La parole est à la Vice-Présidente du conseil d'administration, **Madame MARIE MASCLET DE BARBARIN**

Madame Isabelle De Sainte-Marie demande la parole. Elle fait part d'une déclaration au nom de l'organisation syndicale CGT sud et indique que lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'université du 10 décembre 2019 les personnalités extérieures ont été élues. Elle précise que La région Sud a choisi de déléguer M. Xavier CACHARD pour la représenter et que le choix de cette personnalité est scandaleux car elle est mise en cause comme propriétaire d'un appartement au 65 rue d'Aubagne, immeuble qui s'est effondré le 5 novembre 2018. Elle ajoute qu'une habitante de l'immeuble, étudiante de l'Université a perdu la vie ce jour-là ainsi que sept autres personnes. Elle indique que son organisation syndicale demande à l'Université d'intervenir auprès de la Région pour que cette personne ne soit pas membre du conseil d'administration. Par ailleurs elle précise l'organisation syndicale qu'elle représente a déposé un préavis de grève pour le 06 janvier 2020.

Madame l'Administratrice provisoire précise que la nomination de Monsieur CACHARD est intervenue avant l'élection des personnalités extérieures au conseil d'administration d'Aix-Marseille Université et que cette nomination a été faite par l'instance décisionnaire de la Région dont l'université a pris acte.

Madame l'Administratrice provisoire donne lecture de la lettre de Monsieur le Vice-président délégué à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la recherche pour la Région. Celle-ci indique que Monsieur Xavier CACHARD sera remplacé par son suppléant, dans toutes les instances de l'université, jusqu'à la désignation par la Région d'une nouvelle représentation.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2019

Madame Isabelle De Sainte-Marie précise qu'elle s'abstiendra de voter.

Madame la Vice-présidente du conseil d'administration soumet le point au vote.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2019 est approuvé avec 22 voix pour et 1 abstention.

II / Actualités – interdiction d'accès aux locaux pour Messieurs BOUDJEFRIOU et MEZIRI

Madame l'Administratrice provisoire informe le conseil qu'il a été nécessaire de prononcer à l'égard de ces deux étudiants un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux pour une durée de trente jour.

Elle indique que ces deux cas concernent le site de l'UFR Droit et Science politique. Elle remercie par ailleurs l'action de Monsieur FLORENTINY, responsable de la sûreté de l'université pour son action.

III / Accès aux formations du 1^{er} cycle pour 2020-2021 : capacités d'accueil

Madame la Vice-présidente du conseil d'administration précise qu'il n'est pas obligatoire de placer ce point à l'ordre du jour mais qu'il a été souhaité que ce conseil d'administration soit informé et qu'il puisse délibérer sur ce sujet.

Elle donne la parole à Monsieur Thierry Paul, Vice-président Formation pour la présentation de ce point.

Monsieur Thierry PAUL présente ce point. Il indique que les capacités d'accueil ont été modifiées consécutivement à la réforme introduite par la loi 218-166 du 8 mars 2018. Il précise que les capacités d'accueil sont arrêtées par l'autorité académique et que l'établissement n'est pas dans

l'obligation de délibérer sur ce sujet. Il indique que l'université formule des propositions qui seront ensuite discutées en lien avec les services du rectorat.

Madame Mélanie GALAND, représentante de Monsieur le Recteur d'académie, Chancelier des universités, au sein du Conseil d'administration, indique que le dialogue est en cours sur les notions de capacités et des moyens mis en œuvre. Elle salue le travail d'Aix-Marseille Université et souligne que Monsieur le Recteur d'académie sera attentif à ce que les capacités d'accueil ne soient pas en diminution. Elle précise que le dialogue reste ouvert.

Madame Isabelle DE SAINTE-MARIE s'interroge sur l'impact de ces modifications sur les capacités d'accueil de l'établissement, surtout en ce qu'elles ne doivent pas en entraîner la diminution.

Monsieur Thierry PAUL répond que les capacités générales de l'établissement ne sont pas impactées. Les réductions ou modifications qui apparaissent sont dues à une réaffectation de ces capacités d'accueil entre les différentes UFR compte tenu de la réforme des études de médecine.

Madame la Vice-présidente du conseil d'administration soumet le point au vote.

Les capacités d'accueil dans l'accès aux formations du premier cycle pour l'année 2020-2021 sont adoptées par 20 voix pour et 3 voix contre.

IV / Remboursement partiel des frais de transport des agents pour certains sites excentrés à l'occasion de l'Arbre de Noël AMU

Madame Laure MAILLE présente ce point.

Madame Patricia GAITAN indique que certains personnels des sites éloignés préféreraient qu'un évènement soit prévu sur place.

Madame la Vice-présidente du conseil d'administration soumet le point au vote.

Le remboursement partiel des frais de transport pour les agents de certains sites excentrés à l'occasion de l'arbre de Noël AMU est adopté à l'unanimité.

V / Admission en non-valeur

Madame Isabelle LECLERQ, Agent comptable d'Aix-Marseille Université, présente ce point.

Madame Isabelle DE SAINTE-MARIE précise que le tableau envoyé aux administrateurs n'est pas très lisible et qu'il est inexploitable.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que la forme du document pourra être retravaillée. Toutefois, il rappelle que les documents transmis en format exploitable dans le cadre du conseil d'administration ne doivent pas être diffusés en dehors des personnes concernées.

Madame la Vice-présidente du conseil d'administration invite madame Isabelle DE SAINTE-MARIE à reformuler sa demande au nouveau conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

VI / Récapitulatif semestriel (2^{ème} semestre 2019) des conventions approuvées par le Président et l'Administratrice provisoire en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration

Madame Isabelle DE SAINTE-MARIE indique que les documents communiqués ne sont pas très lisibles et s'interroge aux fins de savoir pourquoi la transmission pour information est semestrielle et non plus trimestrielle.

Monsieur Jean-Paul BONY, Directeur Général Adjoint des Services, répond que la présentation doit et devra s'effectuer de manière trimestrielle.

VII / Questions diverses

Aucune question n'ayant été posée et l'ordre du jour étant été épuisé, Madame l'Administratrice provisoire lève la séance.

A Marseille, le 28 janvier 2020



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

